République Française
Département de La Réunion

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Ocean Indien

DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE
8 /2023-JURID

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et suivants;

VU la délibération du conseil municipal n° 05-20200711 en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour ester en justice;

VU la requête en appel de Madame Patricia SORIN et autres enregistrée le 30 mars 2023 sous le n° 23BX00853 au Greffe de la Cour administrative d'appel de Bordeaux dont la Mairie a reçu communication le 6 avril 2023.

DÉCIDE de confier la défense de la Commune du Tampon dans l'action susvisée au cabinet BOISSY, intentée contre elle par Madame Patricia SORIN et autres devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux

Fait à Le Tampon, le 24.04.23

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON RÉUNION
SERVICE ASSURANCES

André THIEN-AH-KOON

Certifiée exécutoire compte tenu de:

- *la transmission au Contrôle de Légalité le:*
- *l'affichage en mairie le:*